

Dernières informations sur les contrats aidés

Avec notre collègue Régis MÉSOT, nous avons été longuement reçus par Madame la Préfète de la Meuse. Cette rencontre a été l'occasion de faire un large tour d'horizon des sujets d'actualité concernant les collectivités locales.

Le point essentiel de la discussion a porté sur le devenir des contrats aidés.

En complément de son courrier daté du 28 septembre dernier, Madame la Préfète a tenu à nous expliciter ses décisions.

Pour le département de la Meuse, outre la priorité gouvernementale donnée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et au respect des engagements pris dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens, avec les conseils départementaux, trois axes ont été retenus :

- **le secteur sanitaire et social incluant le secteur associatif (Croix Rouge, Centres sociaux...) et les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes ou en difficulté justifiant d'une prise en charge dans leur vie quotidienne ;**
- **le secteur péri-éducatif incluant les activités péri-scolaires permettant aux enfants de bénéficier d'activités encadrées après l'école ;**
- **le secteur du handicap pour favoriser l'inscription des travailleurs handicapés dans un parcours d'insertion professionnelle durable**

Ainsi, selon ces priorités, les besoins actuels de renouvellement des contrats aidés dans ces trois secteurs seraient couverts entre 68% et 100%. Pour les prochains contrats renouvelables la priorisation précitée serait maintenue.

Madame la Préfète a insisté sur le fait que tous les emplois aidés n'étaient donc pas supprimés, mais que nous étions dans une phase transitoire, préalable à une révision de la politique gouvernementale de l'emploi, visant à améliorer significativement le processus d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés du marché du travail.

Lors de l'entretien, nous avons indiqué que, certes, ces contrats aidés constituaient pour certaines collectivités, une subvention indirecte, mais que, notamment pour les plus petites communes, cela s'inscrit dans un contexte global d'extrême difficulté financière. Les contrats aidés constituant une opportunité saisie par les élus pour financer des actions jugées comme indispensables à la vie locale.

Nous ne contestons pas la légitimité du gouvernement à réviser sa politique d'insertion professionnelle, mais nous avons tenu à rappeler les besoins importants de nos communes et EPCI pour assurer des missions dans des secteurs particulièrement sensibles dans le respect de budgets de fonctionnement de plus en plus contraints.

Nous restons très vigilants sur les cas particuliers entraînant une situation sociale critique.

**Gérard FILLON
Président de l'Association des Maires de Meuse**

**Régis MESOT
Président de L'ACCM**